ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 46723

Texte de la question

M. Germain Gengenwin attire l'attention de M. le ministre delegue aux finances et au commerce exterieur sur les difficultes rencontrees par les centres techniques regionaux de la consommation. Ces centres se trouvent aujourd'hui directement menaces par les restrictions budgetaires intervenues depuis 1992. Leur mission d'information des consommateurs est egalement remise en cause puisqu'il est question de supprimer en 1997 les emissions televisees regionales. Compte tenu de l'utilite sociale et economique de ces structures, il serait souhaitable d'abonder les credits qui leur sont alloues. Aussi lui demande-t-il les mesures qu'il compte prendre dans ce sens.

Texte de la réponse

L'engagement du Gouvernement dans la politique de reduction du deficit budgetaire, gage d'un retour a l'equilibre economique et a la croissance, a conduit a un effort general de maitrise des depenses publiques. Dans ce contexte, le budget d'aide au mouvement consommateur vote par le Parlement pour 1997 est de 40 millions de francs, en reduction de 15 % par rapport au montant des credits attribues en 1996. Les credits affectes aux Centres techniques regionaux de la consommation (CTRC) s'elevent a 14 millions de francs pour 1997, soit 35 % des subventions aux associations de consommateurs. Les pouvoirs publics, conscients du role joue par les CTRC pour apporter un soutien technique aux organisations locales de consommateurs, se sont efforces de maintenir la place qui est la leur au sein du mouvement consommateur. Ce financement a pour objet de leur permettre d'aider techniquement les actions des associations de consommateurs qui assurent un veritable service de proximite, tant en matiere d'information du public que d'assistance au reglement des litiges. Malgre l'effort budgetaire demande, il est egalement apparu important de preserver une information concrete donnee aux consommateurs dans le cadre des emissions televisees regionales des CTRC et, en consequence, de poursuivre la diffusion de telles emissions sur France 3. En outre, la mise en place progressive d'un reseau d'echanges entre l'Institut national de la consommation et les CTRC devrait permettre a ceux-ci de beneficier de synergies et d'economies d'echelle. La contrainte budgetaire devrait inciter les CTRC a rechercher, outre des ameliorations de gestion, une diversification des ressources. Les CTRC et les associations de consommateurs jouent en effet un role dans le developpement economique, social et culturel local et rendent des services aux associations locales et aux consommateurs locaux. Il serait donc justifie qu'ils menent certaines de leurs actions en partenariat avec les collectivites locales. Malgre les restrictions budgetaires, le Gouvernement s'efforcera de promouvoir un mouvement consommateur actif, en particulier en encourageant les actions en commun.

Données clés

Auteur : M. Gengenwin Germain
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46723
Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : finances et commerce extérieur
Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6702
Réponse publiée le : 3 février 1997, page 533